

COMMUNIQUE DE PRESSE
Rennes le 19 mars 2019

Travail le dimanche – Loi PACTE
Des députés LaREM d'Ille-et-Vilaine s'engagent à pérenniser les accords locaux

Christine Cloarec, François André, Gaël Le Bohec et Laurence Maillart-Méhaignerie ont, dans le cadre de la loi PACTE, défendu un amendement visant à pérenniser les accords locaux relatifs au travail le dimanche. Ils regrettent que cet amendement n'ait pas été adopté, mais s'engagent à travailler, avec le Gouvernement, pour trouver une solution pertinente dans les prochains mois.

« Il nous a paru essentiel de défendre cet amendement afin de sécuriser les accords locaux qui existent sur notre territoire. Ces accords visent à réguler, en étroite concertation avec les partenaires sociaux, l'ouverture des grandes surfaces le dimanche afin de préserver les petits commerces de nos centres-villes et centres-bourgs. Nous avons confié à Graziella Melchior, Députée du Finistère, le soin de le défendre dans l'hémicycle car nous voulions élargir le débat aux autres départements bretons » déclare Laurence Maillart-Méhaignerie.

Si l'amendement a reçu un avis défavorable du Gouvernement, ce dernier s'est néanmoins engagé à travailler sur cette question dans le cadre d'une future proposition de loi de la majorité. Ils ont souligné dans l'hémicycle à quel point l'expérience en Bretagne était intéressante puisque les élus ont construit une méthode intelligente pour réguler le travail le dimanche.

« Ce débat n'a donc pas été tranché par la loi PACTE. Nous allons nous investir pleinement pour pérenniser les accords locaux et permettre d'équilibrer au mieux l'ouverture dominicale des grandes surfaces en périphéries » déclarent les députés. *« Nous sommes à la disposition des élus pour travailler sur cette future proposition de loi »*.

La future proposition de loi sur le travail dominical s'inscrit dans le cadre du groupe de travail visant à évaluer les résultats de la loi Macron pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques. *« Nous sommes tous attachés au repos dominical et à la vitalité commerciale de nos centres-villes et nos centres-bourgs. Nous allons défendre nos convictions auprès du Gouvernement et au sein de la majorité, nous sommes confiants qu'ils sauront être à l'écoute »*.

Selon ces quatre députés, dans l'esprit du droit à l'expérimentation revendiqué par la région Bretagne et accepté par le Premier Ministre, notamment en matière d'attributions des aides au logement, la décentralisation doit permettre aux acteurs politiques, économiques et sociaux de définir les bonnes réponses collectives et locales pour soutenir le commerce dans nos centres-bourgs.